

Image not found or type unknown



Création eurl petite question

Par **lovito**, le **26/01/2010** à **11:54**

Bonjour, j'ai un projet de création de site internet sous la forme juridique d'une EURL à capital variable 1000 E sous le régime impôt IS et CA prévisionnel 30000 euros. Le choix des formes juridique et impôts vous paraissent-elles correctes pour ce genre d'activité ? Peut-on immatriculer sa société mais ne démarrer l'activité que quelques mois plus tard ? Et si c'est possible à partir de quand sont calculés les charges à partir de l'immatriculation ou du démarrage de l'activité ? Merci de votre éclairage